



Baie-Comeau

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DES BUREAUX DE VOTE

*Élection générale du
2 novembre 2025*

Poste	Rémunération forfaitaire (par jour)	Pour chaque formation ou dépouillement
PRIMO	325 \$	95 \$
Aide-PRIMO	235 \$	60 \$
Scrutateur	295 \$	75 \$
Secrétaire d'un bureau de vote	295 \$	75 \$
Président de la table de vérification	260 \$	60 \$
Membre de la table de vérification	235 \$	60 \$
Substitut (devra être disponible les jours de vote)	60 \$ par jour ou salaire du poste occupé	Selon le poste occupé

Le cumul de fonctions donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.